



SOCIÉTÉ

Laïcité :

Darmanin met

la pression,

Ndiaye temporise

Beauvau réclame une « réaction de grande fermeté » face aux incidents liés au port de tenues religieuses dans les écoles.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline
ET JEAN CHICHIZOLA
jchichizola@lefigaro.fr

ÉDUCATION Au lendemain de la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et en pleine offensive islamiste sur les tenues religieuses, le geste politique est particulièrement fort. Lundi, la place Beauvau a adressé « aux préfets et hauts commissaires » une instruction sur « la conduite à tenir en cas de port de vêtements religieux par destination en milieu scolaire ». Le texte est signé du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Gérard Darmanin, et de la secrétaire d'État auprès du ministre chargée de la Citoyenneté, Sonia Backès. Pour bien souligner l'importance de la démarche dont il est à l'initiative, Gérard Darmanin a ajouté quelques lignes de sa main : « Nous sommes, avec le ministre de l'Éducation nationale, très attentifs à ce sujet. »

En août, l'alerte avait été donnée dans une note du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. « À l'approche de la rentrée scolaire, précisait le texte, plusieurs messages sur les réseaux sociaux, de comptes gravitant autour de la mouvance islamiste remettent en

cause le principe de laïcité à l'école, à l'image de ce qui avait été observé en fin d'année 2021-2022, en particulier durant les épreuves du baccalauréat. Le port du voile ou de vêtements religieux est encouragé, dans une stratégie d'entrisme salafo-frériste, visant à favoriser les pratiques et rites religieux au sein de l'école républicaine. » Et d'ajouter : « En toile de fond de cette mobilisation en ligne, la sphère islamiste s'attaque, avec constance, au principe de laïcité à travers la remise en cause de la loi de 2004 interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école. »

L'instruction du ministre de l'Intérieur aux préfets souligne à son tour que « les signalements d'atteinte à la laïcité à l'école se multiplient depuis la rentrée scolaire. Ils sont manifestement le fruit d'une offensive islamiste visant les plus jeunes, notamment à travers l'incitation à porter des vêtements traditionnels ». Les préfets doivent « soutenir la communauté éducative dans une indispensable réaction de grande fermeté ». Notamment en alertant policiers et gendarmes et en leur demandant de faire remonter « sans délai tout signalement » et d'assister les

« personnels de la communauté éducative qui feraient l'objet de menaces, voire d'agressions, en lien avec l'application stricte du principe de laïcité en milieu scolaire ».

En matière de signalement « par des représentants de l'autorité académique de cas de port de vêtements traditionnels en milieu scolaire », les préfets ont aussi instruction de « leur apporter tout le concours utile » sur le fondement de la loi de 2004. Le ministère de l'Intérieur rappelle que certains vêtements traditionnels, comme les abayas et les qamis, « constituent bien des vêtements religieux par destination dès lors que la finalité qui s'attache à leur port ne fait aucun doute et qu'elle constitue une tentative de contournement manifeste de la loi de 2004 ». L'instruction conclut que les chefs d'établissement sont donc « fondés à prendre des sanctions contre les élèves à l'origine de tels comportements et à leur interdire l'accès à leur établissement ».

Par cette instruction, Gérard Darmanin met clairement la pression sur le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye. Lequel, depuis son arrivée Rue de Grenelle, temporise sur le port



des tenues islamiques. Alors même que de récentes notes, issues de ses services et de ceux de l'Intérieur, alertent sur un phénomène croissant bien réel, qui ne se réduit pas aux réseaux sociaux. En juin, reconnaissant une hausse des atteintes à la laïcité concernant les tenues religieuses, Pap Ndiaye expliquait que « *quand on est ado, on aime provoquer* ». Interrogé en septembre par *La Dépêche du Midi*, il répondait qu'il « *(s)e garderait bien de généraliser ces phénomènes* », évoquant « *des points de vigilance* » ne disant « *pas tout des 60 000 écoles et établissements scolaires en France* ».

Dimanche, dans le « Grand Jury RTL-LCI-Le Figaro », le ministre, rappelant que la loi de 2004 était « *très claire* », se refusait à établir « *un catalogue de dispositions vestimentaires* ». « *Il faut regarder les situations au cas par cas* » a-t-il ajouté, alors que les chefs d'établissement demandent, depuis plusieurs semaines, des clarifications sur les abayas et les qamis, tenues « *culturelles* » pour certains, « *culturelles* » pour d'autres. « *Si l'on commence à parler de cas par cas, on va aboutir à la même situation qu'en 1989, avec l'affaire du foulard, à Creil* », estime un connaisseur du dossier. Quant à l'instruction de Gérard Darmanin, elle n'aura « *aucun impact* », si ce n'est symbolique. « *Si l'Éducation nationale ne donne pas d'instruction aux chefs d'établissement pour qu'ils fassent remonter les atteintes à la laïcité et les suspicions de radicalisation, rien ne se passera* », estime cette source. ■

“ **Quand on est ado, on aime provoquer** ”

PAP NDIAYE, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE



LUDOVIC MARIN/AFP

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin (*ici, le 5 octobre*), a adressé aux préfets et aux hauts commissaires une instruction sur le port de vêtements religieux à l'école.

